

Ecole de Saint Amand

Compte-rendu Conseil d'école

27 mai 2014

Secrétaire de séance : Mme Grimaux

Excusés:

Mme Gautier, Mme Guillotte, Mme Michel, Mme Bossard, Mme Presse, Mme Brothelande, M Chenal

Présents :

Collectivité : M Lebouvier, Mme Pellan, *invités :* Mme Mauduit, Mme Barbot, M Roset

Parents d'élèves : M Nicolas, Mme Sarralange, Mme Demoulin, Mme Derouet, Mme Feuillet, Mme Grimaux, Mme Jourdain, Mme Lebreton, Mme Lehuby, M Ponziani, M Dubuc

DDEN : Mme Chasles

Ecole : Mme Beuve, Mme Ledentu, Mme Savey, Mme Mielvaque, Mme Régent, Mme Marie, Mme Letellier, Mme Pineau, Mme Conq, M Bribet, Mme Turgis, Mme Brisset, M Pierrard

Ordre du jour :

1. organisation des rythmes à la rentrée 2014
2. Présentation de la rentrée 2014
3. Conseil école collègue
4. questions diverses

Préambule

La nouvelle équipe municipale est présentée au conseil d'école.

Organisation des rythmes à la rentrée

Point de situation par M PIERRARD

Le décret n° 2014-457 du 7 mai 2014 et les modalités décrites dans la circulaire publiée au BO n° 19 du 8 mai 2014 (circulaire n° 2014 063 du 9-5-2014) permettent d'envisager des modifications du projet d'organisation des rythmes à la rentrée 2014.

Dans ce cadre plusieurs étapes sont à respecter :

- élaboration conjointe du projet (conseil d'école / commune) qui sera soumis au conseil d'école.
- transmission du projet à l'IA-DASEN qui l'expertise pour le recteur, avec l'IEN concerné avant le 6 juin.
- décision prise par le recteur qui consulte au préalable le département sur la question des transports scolaires.

Présentation du projet par Mme Pellan

La municipalité souhaite proposer une modification du projet afin de regrouper les 3h de TAP sur toutes les AM de la semaine avec le dispositif suivant :

Projet modifié version 1 :

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
9h-12h	Classe		Classe		Classe		Classe		Classe	
12h-13h30	<i>repas</i>		<i>repas</i>				<i>repas</i>		<i>repas</i>	
13h30-15h	TAP 3classes	Classe 8classes	TAP 3classes	Classe 8classes			TAP 3classes	Classe 8classes	TAP 4classes	Classe 7classes
15h-16h30	TAP 3classes	Classe 8classes	TAP 3classes	Classe 8classes			TAP 3classes	Classe 8classes	TAP 4classes	Classe 7classes

Un minimum de 50% du personnel recruté pour encadrer les TAP devra être qualifié (BAFA, Moniteur éducateur territorial, éducateur spécialisé territorial...). L'organisation des TAP sur 45 min comme prévu initialement pose de grosses difficultés de recrutement et d'organisation. 2 employés de la commune sont déjà titulaires du BAFA et tous les personnels qui le souhaiteront pourront bénéficier d'une formation de ce type.

6 personnes seront nécessaires pour encadrer les TAP. IL semble plus facile de recruter des personnels pour des interventions de 3h regroupées. Ce dispositif permettra de proposer des contrats de 12h plus attractifs

M le Maire souhaiterait pouvoir mutualiser les moyens avec les communes avoisinantes mais c'est un projet qui a du mal à aboutir car la communauté d'agglomération n'a pas la compétence scolaire. Une réunion avec le centre de gestion est prévue.

M Roset adjoint au maire en charge des finances chiffre à 54 000 euros/an (171 euros/élève) le coût de la mise en place de la réforme. Il insiste sur le fait que le regroupement des TAP sur une demi-journée permettra de réorganiser plus facilement les services du personnel.

M Pierrard regrette qu'en regroupant les 3 heures de TAP l'allègement de la journée de l'enfant qui était l'idée fondatrice de la réforme soit oublié.

Mme Pineau signale que cet emploi du temps décalé est très compliqué et ne convient pas à des élèves aussi jeunes. Le manque de régularité risque de perturber fortement les conditions de travail scolaire des élèves.

Mme Pellan explique qu'il est quasiment impossible de recruter du personnel pour 2 fois 45 min par jour comme le prévoit le projet initial.

Mme Pineau ajoute que le travail d'équipe existant à l'école deviendra quasiment impossible. Les décloisonnements et échanges de services ne seront plus envisageables. Ce sont les élèves qui au bout du compte en pâtiront.

Mme Demoulin précise que dans le projet initial les horaires décalés entre la maternelle et l'élémentaire posent des difficultés aux parents ce qui risque d'entraîner des départs vers l'école privé.

Mme Brisset insiste pour que l'organisation des TAP ne se fasse pas au détriment du travail scolaire. Il paraît compliqué d'avoir en parallèle des élèves en classe et des élèves en TAP. Il faut garder à l'esprit que la réforme doit proposer du mieux pour les élèves.

M Nicolas demande si une participation sera demandée aux familles. M le maire précise que les TAP seront gratuits.

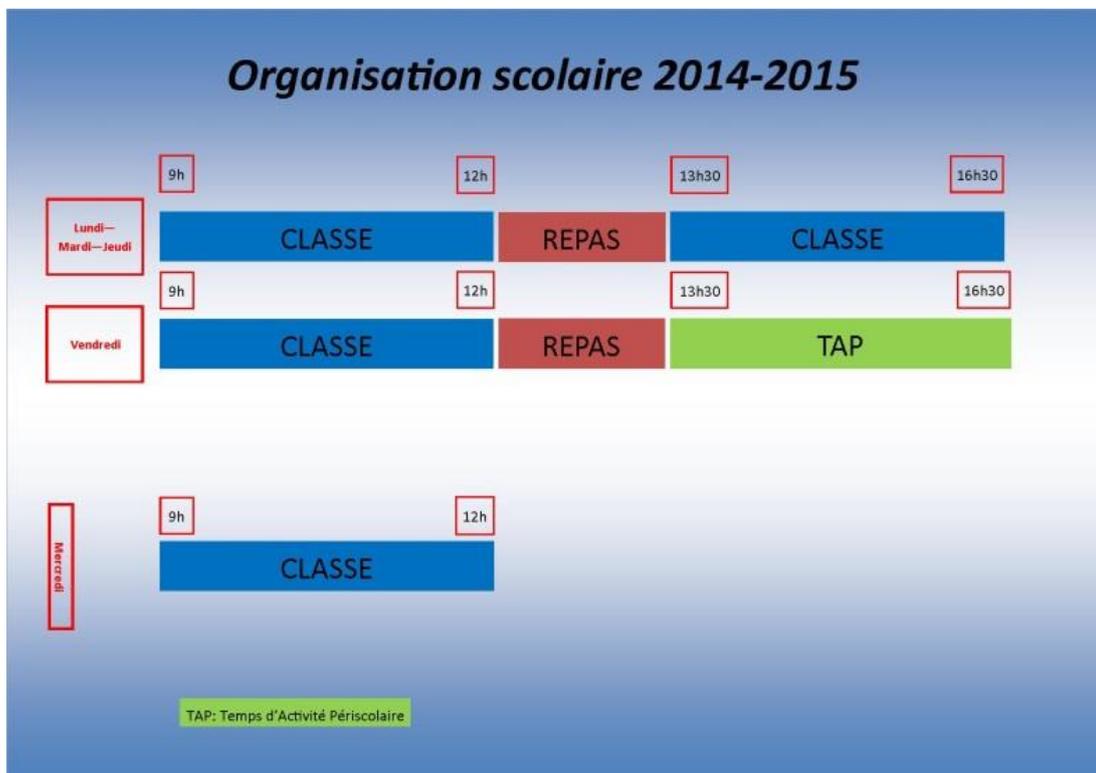
Mme Pineau souhaite savoir si le personnel actuellement en place à la mairie a été consulté pour l'encadrement des TAP. Mme Pellan précise qu'il est nécessaire d'arrêter définitivement une organisation avant de

pouvoir réorganiser les services de chaque personnel. C'est bien le personnel déjà en poste qui sera consulté en premier lieu.

Mme Régent souligne que ce qui paraît fondamental est que les enfants puissent avoir un temps pour souffler. Il n'est pas indispensable d'envisager des activités « incroyables ».

Face à ces difficultés Mme Pellan propose de regrouper les TAP sur une même demi-journée pour tous les élèves selon le schéma suivant :

Projet modifié version 2 :



Synthèse

M Pierrard propose de mettre au vote le projet n°2 ci-dessus :

Résultat : Pour 23
Contre 3
Blanc 1

Le choix de la demi-journée à consacrer aux TAP est lui aussi mis au vote :

Résultat : Lundi AM 1
Mardi AM 1
Jeudi AM 5
Vendredi AM 17
Blanc 3

Avec le résultat de ces votes, la municipalité va déposer avant le 6 juin une demande de modification du projet d'organisation des rythmes scolaires.

Le projet n°2 ci-dessus sera transmis pour validation au recteur de l'académie qui se prononcera dans le courant du mois de juin.

Présentation de la rentrée 2014

315 élèves aujourd'hui

6 inscriptions en TPS et **31** inscriptions en PS

42 départs en 6ème

11 départs de l'école

3 inscriptions

5 maintiens

Sous réserve de modification suite à des arrivées ou des départs en nombre, l'organisation pédagogique ci-dessous est envisagée pour la rentrée de septembre 2014.

		TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
tps ps	26	6	20								
ps ms	26		17	9							
ms	25			25							
gs	25				25						
gs-cp	20				10	10					
cp	23					23					
cp	22					22					
ce1	22						22				
ce2	23							23			
ce2 cm1	21							6	15		
cm1	25								25		
cm2	22									22	
cm2	22									22	
		6	37	34	35	55	22	29	40	44	
		112				190				302	

Conseil école collège

Le conseil école-collège, décrit dans le décret n° 2013-683 du 24 juillet 2013, est un outil au service de la continuité des enseignements et des apprentissages. Il réunit des acteurs du premier et du second degré qui programment des actions au service de la réussite des élèves. Cette instance s'engage notamment à accompagner les élèves fragiles.

- Installé en janvier 2014 pour le secteur de Torigni sur Vire.
- Composé à parité d'enseignants du premier degré et du second degré

Trois commissions ont été installées et vont travailler autour de 3 problématiques dans le courant de l'année scolaire prochaine

L'oral de la maternelle au collège :

Mettre les élèves en situation de prise de parole, notamment devant un public

Le travail personnel :

Harmoniser les attentes autour du travail personnel de l'élève

Réussite et liaison :

Comment utiliser et rendre efficaces les différents dispositifs d'aide aux élèves en difficulté et les PPRE ?

Les actions envisagées par le conseil école collège sont adoptées à l'unanimité

Questions diverses

Serait-il possible que le personnel de la cantine arrête de taper les plateaux sur les tables et de crier sur les enfants? Est-ce le même personnel qui va gérer les enfants le temps des activités périscolaires?

Mme Pellan va réunir le personnel en charge de la cantine afin que d'autres moyens soient utilisés pour obtenir le calme. Elle rappelle que ce temps de midi est très compliqué à encadrer. Les enfants sont très nombreux à la cantine et il est difficile de canaliser les élèves à ce moment de la journée. Mme Pellan indique que tous les parents qui le souhaitent peuvent venir assister à un repas pour observer le fonctionnement de la cantine

Le personnel en charge de la surveillance des élèves à la cantine sera effectivement sollicité pour encadrer les TAP.

Mme Pineau précise que le contexte sera très différent. Encadrer un groupe de 15 élèves pour pratiquer une activité permettra probablement aux enfants et à ces personnels de construire une relation plus positive qui sera bénéfique aussi pour le temps du midi.

Les horaires de midi étant différents pour les primaires à la rentrée, les parents peuvent-ils donner un goûter le matin?

Le nouveau projet déposé par la mairie prévoit des horaires réguliers le matin. M Pierrard rappelle que la collation donnée dans la matinée est contre indiquée par le ministère de la santé et le ministère de l'éducation nationale. Elle ne sera donc pas autorisée à la rentrée prochaine

Est-il envisageable de prévoir une personne pour faire traverser les enfants sur la route entre l'école primaire et maternelle ?

M Lebouvier explique que la réorganisation complète des services du personnel permettra de prévoir dès la rentrée de septembre une personne pendant une durée de 15 minutes le matin et le soir sur le passage piéton entre les 2 écoles.

Le directeur
Damien Pierrard

La secrétaire de séance
Kathya Grimaux